

Puteaux, le 14 février 2024

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Syndical,

La séance du Comité Syndical du 8 février n'ayant pu se tenir faute de quorum, je vous serais obligé, en application des articles 9 et 11 du règlement intérieur, de bien vouloir assister à la réunion du Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain qui aura lieu le :

**Mardi 27 février 2024 à 18h30**

En application de l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et à l'article 7 du règlement intérieur, cette réunion pourra se tenir sur place et à distance.

Pour les délégués souhaitant y assister sur place, le lieu de la réunion se déroulera au siège social du Syndicat :

Immeuble le Luminis – 5<sup>ème</sup> étage  
91 rue Jean Jaurès - 92800 Puteaux

Pour les délégués souhaitant assister par visio-conférence, la solution technique retenue est l'outil TEAMS et le lien de connexion vous sera adressé à votre demande 24 heures avant l'ouverture de la séance. La participation en visio-conférence nécessite que vous soyez équipé d'un ordinateur avec l'outil TEAMS installé.

Je vous remercie de prendre quelques instants pour confirmer votre présence sur place ou à distance par retour de mail à [instances-elus@generia.fr](mailto:instances-elus@generia.fr) ou par téléphone 01 47 75 96 29 au moins 48 heures avant la tenue de la séance.

L'ordre du jour et les pièces associées sont joints au présent courrier.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Syndical, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



Jacque Kossowski  
Maire de Courbevoie